



Les essentiels JurisMedX

Une méthode, plusieurs terrains.

Droit cantonal de la santé : le piège des règles locales

En santé, la Suisse fédérale aime rappeler qu'elle existe.

Laurence Petoud – Expert juridique
CAS Droits des patients & santé publique
www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



Concept :

Les essentiels JurisMedX sont nés d'une idée simple : rendre les contenus vraiment exploitables quand le temps manque, que les matières s'accumulent et qu'il faut pourtant comprendre, retenir, raisonner et agir.

Au lieu d'ajouter une couche de documents de plus, JurisMedX transforme un thème en ressource courte, dense, lisible et utile.

Le but n'est pas de simplifier bêtement.

Le but est de faire émerger l'essentiel sans perdre l'intelligence du sujet.

Ce que sont les Essentiels

Les essentiels JurisMedX sont des ressources condensées conçues pour aller droit au but : définitions, notions clés, vocabulaire utile, repères, pièges, réflexes et points d'attention.

Chaque essentiel repose sur la même logique : **clarifier, structurer, faire retenir et rendre réutilisable.**

Ce qu'on y trouve

Selon le thème et le public, un Essentiel peut prendre la forme de :

- Fiche courte
- Mini-guide
- Support de révision
- Synthèse méthodologique
- Version "réflexes"
- Version "pièges à éviter"
- Ressource téléchargeable directement

Pour qui

La collection est pensée pour plusieurs terrains :

- Étudiant·e·s en droit
- Assistants en médecine
- Soignant·e·s
- Assc
- Secrétaires médicales
- Personnel administratif hospitalier
- Autres publics à venir selon les besoins

La promesse

Même méthode.

Autre public.

Autre langage.

Même exigence.

Les essentiels JurisMedX : des bases solides, des formats utiles, une vraie logique de terrain.



Introduction

Le droit de la santé n'est pas uniquement fédéral. De nombreuses questions relèvent aussi du droit cantonal : organisation sanitaire, établissements, autorités, droits des patients, surveillance, procédures, santé publique. Oublier le canton, c'est parfois rater la règle vraiment applicable.

Le réflexe central

En santé, toujours demander : fédéral, cantonal ou les deux ?

Ce qui peut varier selon le canton

- loi sanitaire ;
- droits des patients ;
- autorités compétentes ;
- procédure de plainte ;
- levée du secret ;
- surveillance ;
- EMS ;
- établissements publics ;
- organisation des soins ;
- santé publique.

Exemple

Une question de secret médical peut avoir un socle pénal fédéral, mais les démarches de levée ou d'autorisation peuvent dépendre du canton et de l'autorité compétente.

Pièges classiques

- appliquer une règle vaudoise à Genève ;
- citer une loi fédérale et oublier l'exécution cantonale ;
- supposer que tous les hôpitaux romands fonctionnent pareil ;
- confondre droit cantonal et directive interne.

Point JurisMedX

La Suisse adore les subtilités cantonales. Les ignorer, c'est offrir au dossier une petite bombe artisanale.

Conclusion

En droit de la santé, le canton n'est pas un détail géographique. C'est souvent une partie de la réponse.